

*Ne pas publier, distribuer ou diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis
d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. LES BONS DE
SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET LES ACTIONS NE PEUVENT ÊTRE NI OFFERTS NI CÉDES AUX ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S.
SECURITIES ACT DE 1933 TEL QUE MODIFIÉ. VOLTALIA N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE EN
TOTALITÉ OU EN PARTIE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE NI DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC AUX ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE*



Voltalia annonce le succès de son augmentation de capital

Fixation du prix de l'OPO et du Placement Global

- L'augmentation de capital d'environ 170 millions d'euros a été souscrite à hauteur de 65% sur souscription des BSA et sursouscrite à hauteur de 191% dans le cadre de l'OPO et du Placement Global avec une demande totale de 15.352.290 actions
- Prix des actions offertes dans l'OPO et le Placement Global : 8 euros par action
- Prix de rachat des bons de souscription d'actions (BSA) non exercés : 0,468 euro par BSA
- Nombre d'actions souscrites sur exercice des BSA : 14.703.013 actions
- Nombre d'actions souscrites dans le cadre de l'OPO et du Placement Global : 8.020.597 actions
- Nombre total d'actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital : 22.723.610 actions
- Détention du public portée à 21% du capital de Voltalia

Voltalia (Euronext Paris, code ISIN : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, annonce le succès de son augmentation de capital lancée le 17 octobre 2016 pour un montant d'environ 170 millions d'euros par émission de 22.723.610 actions nouvelles et la fixation du prix des actions offertes dans le cadre de l'offre.

« Au nom de toutes les équipes de Voltalia, je remercie nos actionnaires historiques ainsi que nos nombreux investisseurs nouveaux pour la confiance qu'ils nous accordent. Le succès de cette opération traduit une forte adhésion à la démarche entrepreneuriale de Voltalia visant à la production d'énergie renouvelable compétitive au service de l'environnement mondial et du développement local. Avec ses moyens financiers accrus, Voltalia va mener plus loin sa dynamique de forte croissance », déclare Sébastien Clerc, directeur général de Voltalia.

Voltalia annonce aujourd'hui le succès de l'augmentation de capital réalisée par attribution gratuite de BSA à ses actionnaires existants d'un montant brut d'environ 170 millions d'euros.

*Ne pas publier, distribuer ou diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis
d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

Au terme de cette émission lancée le 17 octobre 2016, 22.723.610 actions nouvelles ont été émises dont 14.703.013 actions émises sur exercice de 16.965.015 BSA par les actionnaires de Voltalia (ou les cessionnaires de leurs BSA), y compris Voltalia Investissement, actionnaire de référence de Voltalia, et Proparco.

Les BSA non exercés par les actionnaires de Voltalia ont été rachetés par Voltalia, agissant en son nom et pour le compte des Etablissements Financiers et les actions à émettre sur exercice desdits BSA rachetés (les « **Actions Offertes** ») ont été offertes dans le cadre d'une offre au public en France sous forme d'une offre à prix ouvert (« **OPO** ») et d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception des Etats-Unis d'Amérique) (le « **Placement Global** », et ensemble avec l'OPO, l'« **Offre** »).

L'Offre a été clôturée le 4 novembre 2016 et a été sursouscrite 1,9 fois. Le Conseil d'administration de Voltalia a fixé le prix de l'Offre à 8 euros par action. Sur les 8.020.597 actions nouvelles émises sur exercice des BSA rachetés, 306.595 Actions Offertes l'ont été dans le cadre de l'OPO et 7.714.002 Actions Offertes l'ont été dans le cadre du Placement Global.

Le prix de rachat des BSA non exercés rachetés par Voltalia, agissant en son nom et pour le compte des Etablissements Financiers s'établit à 0,468 euro par BSA correspondant à la différence entre le prix de l'Offre et le prix d'exercice d'un BSA ajusté de la parité d'exercice. Ce prix de rachat sera versé le 8 novembre 2016 aux établissements teneurs de comptes pour le compte des titulaires de ces BSA.

A l'issue de l'augmentation de capital, le capital social de Voltalia s'élèvera à 278.976.086,10 euros, divisé en 48.943.173 actions d'une valeur nominale de 5,70 euros chacune.

Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment B) le 8 novembre 2016.

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises sur exercice des BSA interviendra le 8 novembre 2016.

Les actions nouvelles émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante. Elles seront de même catégorie et seront assimilées dès leur émission aux actions Voltalia existantes (code ISIN FR0011995588).

Souscription de Voltalia Investissement

Dans le cadre de l'opération Voltalia Investissement, actionnaire de référence de Voltalia, a exercé les BSA qui lui ont été attribués à hauteur de 87,5 millions. Voltalia Investissement a par ailleurs souscrit des actions nouvelles dans le cadre du Placement Global pour un montant d'environ 1,6 million d'euros, soit un nombre total d'actions souscrites de 11.928.401.

*Ne pas publier, distribuer ou diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis
d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

Souscription de Proparco

Proparco a exercé les BSA acquis auprès de Voltalia Investissement à hauteur de 15 millions d'euros et a ainsi souscrit 2.010.723 actions de la Société.

Souscription de DHAM

DHAM a souscrit 375.000 actions nouvelles dans le cadre du Placement Global pour un montant de 3 millions d'euros.

Répartition du capital

A l'issue de cette opération, la répartition du capital social et des droits de vote de Voltalia s'établit comme suit (sur une base non diluée) :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Voltalia Investissement	34.266.389	70%	79%
DHAM	2.468.023	5%	3%
Proparco	2.010.723	4%	3%
Actions auto-détenues	34.752	0%	0%
Public	10.163.286	21%	14%
Total	48.943.173	100%	100%

Cette augmentation de capital a été dirigée par Natixis, en qualité de coordinateur global, chef de file et teneur de livre associé, par Oddo & Cie, en qualité de chef de file et teneur de livre associé et par Invest Securities, en qualité de co-chef de file (ensemble les « **Etablissements Financiers** »).

Information du public

Le prospectus, ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le visa n°16-483 en date du 14 octobre 2016, est composé (i) du document de référence de Voltalia enregistré auprès de l'AMF le 5 avril 2016 sous le numéro R.16-017 (le « **Document de Référence** »), (ii) de l'actualisation du Document de Référence, déposée auprès de l'AMF le 14 octobre 2016 sous le numéro R.16-0090-A01 (l'« **Actualisation** »), (iii) d'une note d'opération et (iv) d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des copies du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Voltalia, situé au 28, rue de Mogador, 75009 Paris – France. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Voltalia (www.voltalia.com).

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques détaillés dans le chapitre 4 du Document de Référence, au chapitre 3.1 de l'Actualisation et au chapitre 2 de la note d'opération avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats du groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

*Ne pas publier, distribuer ou diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis
d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

- *Acteur international des énergies renouvelables, Voltalia est producteur d'électricité multi- sources (éolien, solaire, hydraulique et biomasse) avec une capacité installée de 477 MW, et prestataire de services pour compte de clients tiers.*
 - *Voltalia est établi dans 17 pays sur 4 continents et dispose d'une capacité d'intervention mondiale pour ses clients.*
 - *Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris depuis juillet 2014 (FRO011995588 – VLTSA).*
-

Actifin

Relations investisseurs : A. Commerot, acommerot@actifin.fr

Relations presse : J. Jullia, jjullia@actifin.fr

Tel : +33 1 56 88 11 11

Voltalia

Secrétaire Général : Marie de Lauzon

E-mail : invest@voltalia.com

Tel : +33 1 44 63 14 40

*Ne pas publier, distribuer ou diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis
d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital de Voltalia sous forme d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions ne peut être diffusée au public dans un quelconque pays où une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays où de telles démarches seraient requises. L'émission, l'exercice ou la vente de bons de souscription d'actions ou la souscription ou l'achat des actions nouvelles ou des bons de souscription d'actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Voltalia n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « **Directive Prospectus** »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les bons de souscription d'actions et les actions nouvelles peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Voltalia d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de titres » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes physiques ou morales, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les bons de souscription d'actions et les actions nouvelles objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces bons de souscription d'actions ou les actions nouvelles, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré. Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres.*

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« **authorised person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) (« **investment professionals** ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les bons de souscription d'actions et les actions nouvelles sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des bons de souscription d'actions et des actions nouvelles ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

Ne pas publier, distribuer ou diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les bons de souscription d'actions et les actions nouvelles de Voltalia n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne pourront être, directement ou indirectement, offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique qu'en vertu d'une exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act. Voltalia n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.*

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.